

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_31

Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	1

Le 28 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gael MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, M. CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène,

Procurations :

Mme BONNET Nell a donné procuration à Mme CHAPEL Hélène, Mme MALINOWSKI Céline a donné procuration à Mme MIZZI Aline, Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laëtitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent, Mme SZLEK Sandy a donné procuration à Mme CHABASSUT Orlane

Secrétaire de séance : Mme Sabine NICOLAS

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29, L 2311-5,

Vu le compte financier unique du budget communal de l'exercice 2025,

Considérant que la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire d'exécution de 416 049,44€,

Considérant que la section d'investissement dégage un résultat déficitaire d'exécution de 80 216,76 €,

Considérant les restes à réaliser 2025 repris au budget primitif 2026 pour un montant de 183 795,00€ en dépenses, et en recettes pour un montant de 958 163,00€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DE MAINTENIR** au compte R002 du budget primitif 2026 l'excédent de fonctionnement de 890 044,10€
- **DE REPORTER** au compte 1068 du budget primitif 2026 l'excédent de fonctionnement de 416 049,44€
- **DE REPORTER** au compte D001 du budget primitif 2026 le déficit d'investissement de 903 824,47€.

Vote : Pour 26
 Contre 0
 Abstention 1 (Mme GALTIER)

Pour extrait conforme,
 Saint Hilaire de Brethmas, le 28 avril 2026

Le Maire,
 Gael MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal a été saisi le 07/05/2026 aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telapplication.agreee.e-legalite.com